Le Patriote Francais.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTERAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU du EDITION BY PATRIES

PRIX

30 URNAL. Ruede las Cámarus n. 31, Le PATRIOTE pirau tous les jours, le lundi excepte. On souserst au bureau du PATRIOTE ou on recevra les an.
unn es, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adréssés runnos.

L'ABORNEMENT

3 palacons per sois

CONS TAIRS TAIRS

ALMANACH FRANCAIS.

Lundi 10. — Bataille de Wattagnies (Belgique), par les généraux Carnot Jourdan (1793).

Mardi 17. - Bataille de Mauhenge (France), par les généraux Carnet Jourdan (1793.),

OECTVERIOM.

. octobre 16 1843-

Dans la situation actuelle, en présence des évenements qui se préparent, il faut que chacuir fisse son devoir; il faut que tous les hommes de cœur et d'intelligence appelés à l'honneur de sauver l'indépendance de la république orientale, comprennent et se pénétrent hien de tous les sacrifices que leur imposent ce dévoir.

Il sout aussi que l'administration placée en tête du gouvernement par la consiance publique et investie de toute l'autorité que donne la force populaire, susse respecter et exécuter les décrets et les lois promulgués par ce gouvernement : asin qu'une justice sage mais sorte, éclairée et impartiale sévisse contre les ennemis intérieurs et susse trembler les laches et les trastres en prouvant nux détracteurs de nos institutions qu'indulgence n'est pas saiblesse, mais que pour eux l'heure en est passée.

Deja quelques expulsions ont eu lieu, d'autres se préparent, en cela la République est dans son droit en repousant du sol national ceux qui le souillent par leur sympathie pour l'ennemi de l'humanité et de la civilisation;

FEUILLETON.

FRAGMENS D'UN VOYAGE EN ESPAGNE.

IX.

GIBRALTAR.

(Suite.)

Un cimetière à demi fermé par des bandes d'aloés, jonché de croix, de tombes, d'épitaphes, attriste ces plantatiers do la cologia anglaise; it veus distrait brusquement de la contemplation de cette etrange nature encadrée par la frange bleue da la mer. L'araque le vent soufie, cette baie devient terrible; elle promése des murmures indéfinisables sur ces tombes, vembre d'exilés, d'Anglais transplantés dans ce pays, loin de leurs familles. La fiévre pau ne, ce redoutable fléau, dut peupler on 1828 ce champ d'étemel sommeil; plusieurs dalles de marbre font encore fui de ses rayages. Le liège et les youses poussest sur ce sol poudreux, gristire par courbes, comme la valiée de Josephat. Ce cimetière, à cami voilé par les artes d'une premenaile, coupé qu et la de ponts re-tiques, et que protégent les fusis des suidats d'Écussu, est un Pére Lachaise ces enfents indignes qui déchirent le sein de leur mère ne daivent pas être nourris par elle ni reposer dans ses bras. Qu'ils aillent loin du sol sacré de la patrie porter leur trahison et leur infamie!

C'est ainsi que la republique française dans les jours néfastes fut sauvée quand les conspirateurs et les amis de l'étranger eurent purgé de leur présence la terre classique de la liberté, les vrais enfants de la patrie se comptèrent, l'invasion fut rejetee pâle-mêle avec ses rois et ses fers brisés, et la France se dressa grande et glorieuse sur ces debris.

C'est ninsi que doit proceder la Republique orientale afin que tous ces cœurs genereux prêts à voler au combat pour son salut, puissent le faire sans crainte de laisser derrière eux des ennemis plus dangereux par leur porfidie, que ne le sont par leur courage ceux qu'ila auront en face.

Renviyons à Rosas et à son digne lieutenant Oribe, ceux que leurs sympathies antiliumanitaires api élent dans les rangs des egorgeurs, qu'ils aillent grossir le nombre des
transfuges et des traitres, et porter à celui qui
est digne de les commander, l'assurance du
courage et du devouement qui animent tous
ces braves brûlant du desir de le combattre.
Si dans ces hordes d'esclaves ils rencontrent
quelques français. (forces nous n'en de utons
pas de servir contre leurs convictions une
cause aussi infame); les cœurs de nos compatriotes bondiront d'envie en apprenant que
plus heureux, qu'eux nous sommes armes pour

adapté aux idées anglaises; la réverie d'Young peut e'y promener son livre en main. La fois une jeune miss à l'ambrelle b'auche, immobile et pâle devant quelque tertre frairbement remué, se charge d'y représenter la statue de la Douleur, mais parfois au si sous les touffes de l'aloés et du nopal ou enteud un sufflement aigu, celui du serpent qui vient se chauffer au soleil pres du marbre attiédi des manaciées. Dans Gibraltar tout rappelle un sol maudit, malgré les efforts des colons, malgré ce ciel d'un bleu d'outremer qui sert de dais su rocher.

L'Anglaise de Gibraltar est lois d'avoir ici ces roses cos'ours et cette fleur de santé épanouis sur les joues de l'Anglaise de Londres : c'est une plane maladive élevée en serre chaude. Ployée sous les vents malanies et brûlane, vivant d'une vie factice, elle régrets évidemment Brighton ou le Vaux Hall; elle a l'air d'accomplir un vœu d'usole naot, elle dépétit et se fans chaque jour. Ce contraste devient plus saillant par l'aspec de ces majorna blanches et vertos, pomponnées et fraiches comme celles de Grernwich, et aux persiennes desquelles ces fommes appraiseent comme des ombres. Dans les sues, couvertes de trilles gises à cause de la chaleur, on les voit blen se primerer en tibury, on gig, en berlies, mais elles posent garement le pied sur ces dalles où le bitumé ardent putr-

desendre la civilisation et la liberte contre la barbarie et l'esclavage, et sur le champ de bataille, à desaut du drapeau temoin de tant de victoires, ils reconnastront à notre manière de combattre dans quels rangs ils doivent trouver des sières.

Il faut que chacun fasse son devoir disonsnous? et l'administration de la justice eurtout en faisant executer les lois, car de l'execution férme et franche de ces lois dépend presqu'autant que du succes de nos semes le salut de la Republique: Nous avons pleine confiance dans la force et la sagesse du gou? vernement, et nous esperons qu'il saura faire. taire toute consideration personnelle; de position, de fortune ou de famille, quelque pes nibles que soient les sacrifices que lui impose ce devoir. C'est aussi penetre, de cette conhance que nous esperons que l'autorite chae gee de l'execution de ces decrets restera etrangere, a toute satisfaction individuelle, et saura distinguer les treftres à la patrie des hommes egares, et dont l'aveuglement est plutot le fruit de l'ignorance que de la tralikon.

Le gouvernement de la Republique orientale a donne trop de preuves de generosité
et de mansuetude pour redouter comme semble le craindre quelques personnes que l'execution de ses decrets serve de pretexte à quelque vengeance personnelle; ceux qui emettens
une pareille crainte ne connaissent pas les
hommes integres qui composent le gouvernement, ou sont interesses à accrediter ces bruits.

rait brûler leur chaussure de fée. La négation de l'Espagno fait toute leur vie, le vin de Malaga ou d'Alicaian
mouille rarement leurs lévres. Les produits du pays sont
comptés par les colons de Gibraltar; ils les encaiment, les
chiffrent, mais l'a les méprisent; l'orgueil anglicas le veux
sinsi, le desfateak remplace ici le pachere, L'Ang'ais sont
qu'on le reconnaisse partout, à la coupe de san frae, à san
alerry, à sa cuisine. Il est juste d'ajester qu'il u'attende
pas la même importance à la propagation de ses idées.

J'étais revenu de men accussion auttur de lacestes of

J'étain revenu de men encuesien autour de latoque où cament uir Georges avec em ani l'officier.

-Quelle est cette statue? demandei-je en voyant en personage en habit de général et tenant dem ar maig une élé colonnie.

Le général Effot, le défensier de Gibrahier, n'e pas méme une status de merbre. Le status est médicire, paints en bronne et de simple plâtre, natuer qu'il m's semble,

en broune et de simple pilitre, nitant qu'il m'e semblé, mais sour ce soleil ardent le plêtre se calcine experient pierre. C'est à cette-cuises que le statue de général libet doit suns doute mendidité. De reste incur uses, nomme é,itaphe; l'Anglétèrre en set subre nilleure qu'à alleme minètes.

Nom arrivimen biertht & truvere um bie de tholoden.

Que justice soit donc faite prompte et severe de tous ceux que leur sympathies criminelles attirent vers l'oppresseur, & ceux-la la proscription et la honte! Mais ceux dont la trahison est patente averee un chatiment plus terrible et aussi merite leur est reserve. A ceux-la, l'application pleine et franche, des derniers decrets qui ne sont eux memes que l'expression des lois constitutives de la Republique.

P. S. Ces ligues etnient ecrites, et pretes & etre imprimees lorsque l'importante prise operee par l'honorable colonel Garibaldi nous a ette annoncee, ainsi que l'arrestation non inoins importante qui en a ete la suite. Nous avons la certitude que le gouvernement saisira cette occasion de rassurer ses amis, tout en prouvant à ses ennemis que si l'heure de la clemence est passee, celle de la justice et du chitiment est venue.

Samedi 14 octobre a onze heures du matin, le colonel Garibaldi a saisi un canot qui mettait à la voile pour le Buseo, portant à l'ennemi une correspondance crimin-lie et quelques autres objets. Au nombre des personnes compromises et en premiere ligne, se trouvait M. Louis Baëna. Le ministre de la guerre d'accord avec le chef de police, ont ordonne son arrestation immediate, pour etre mis & la disposition du tribunal militaire institué pour juger les crimes de trahison.

Hier à trois heures la seance publique du tribunal milituire s'est ouverte; le tribunal etait compose de MM. le general Ignace Alvares president, le colonel Anselme Dupont, Xavier Gomensoro, François Pico, fiscal et M. Felix Marie Olmedo, rapporteur.

L'accuse s'est presente assiste de son defenseur M. Andre Sumellera, lequel a nomme pour le remplacer, M. Edouard Acevedo qui avait ete choisi le premier. L'afluence

drons á une colonne ornée néanmois d'une longue inscrin.

zion. Le buste qui surmontait la colonne était celui du gé-

meral Wellington. L'inscription ne sortira jamais de ma

mémoire. C'est une distribe en latin contre Napoléon,

qualifié dans ca- marbre, en l'honneur de Wellington, de

Lete feroce [bellus.] Jamais le délire et l'injure n'ont été

pousse plus loin. Cette sortie latine contre le vaineu se

continue en seize à vingt lignes gravées sur marbre noir

et que gardent deux baionnettes écossaises. En France,

ca reproche aux vaudevilles lo chauvinisme de leurs cou-

plets quand il a'agit de faire rimer guerriers avec lauriers,

amis, ici, quel ann dinner a ces ruades anglaises contre le

eastif de Longwood?

etait immense et remplissait toute la partie du tribunal reservee au public. Les portes et les fenetres etaient encombres par des groupes de spectateurs.

M. le president a ouvert la seance par le discours suivant adresse à l'accuse.

Vous etes agein sur le bonc de ceux qui supposes criminels, sont traduits devant le tribunal mi itaire cree par l'autorite superieure de la Republique, autant pour punir les coupables que pour proteger l'innocent. Vous avez s votre disposition, toutes les garanties de «alut. On vousa accorde le defenseur choisi par vou, vous allez etre juge en presence de vos concitoyens, avec la publicite et l'ordre admis par les peuples libres et civilises. Les hordes etrangeres qui profanent le sol de la Republique, esclaves du tyran de Buenos. Ayres n'agio sent pas sinsi, ils fant gemir l'humanite en egorgeant de la manière la plus horrible.

C'est donc une grande consolation dans le malheur de vivre sous la sauve garde des lois tutelaires d'un gouvernement, qui preside aux aux destinces de ce pays avec tant de dignite.

M. le fircal a pris la parolo ensuite interpollant l'accué de faire connaître si les fettres adressées à son frère Benito Baena demeurant a Rio-Janeyro, une & Jacinto Furriol qui se trouve au camp ennami et une autre à Frangois Lasale chef de l'état mojor d'Oribe, étaient de lui, ou lui presenta une carte de visite portant son nom Louis Baena, L'accusé avoia que la lettro écrite à son fren Benito Buena, la carte de visite et le billet à Mignel Furriol étaient de lui; mile quant aux lettres écrites 4 Mme Jacinto Furriol et à François Losale, il les nis et préteadit qu'elles émanuient de ses ennemis qui les avaient lebriquées pour le compromettre.

En co-afquence on fit venir deux caligraphes expens pour examiner at comparer l'écriture des lettres reconnues per l'accusé comme étant de sa main, avec celle des lettres qu'il refuscit de reconsaitre. Le defenseur demenda que l'un des experts fut désigné par l'accusé pour procéder à l'éxamen, de conformité avec celui que le tribunal désig ». rait. Mais MM Manuel Bernes leigoyen et José Barbois, s'etant présentes commo ca igraphes furent acceptés per

l'accusó qui déctara n'avoir aucun motif de douter do leur bonne foi et de leur impartialité. Ces messieurs se retirerent emportant les lettres dans une chambre à part, afin do procéder avec tout le calme et la certitude que réclame une semblable vérification.

Après un quart d'houre d'examen le plus minutioux les experte rentrent dans l'enceinte du tribunal et conformement au serment qu'ils graient prété de procéder avec loyauté dans une opération si délicate; ils déclarent que toutes les lettres qui leur out été conficés et qu'ils ont exa. minées avec la plus grand soin étaient entiérement écrites de la même main.

M. Louis Baens fit ensuite pluvieurs protestations dans les juelles il témoigna de sa haine contre le système de sung et les crimes de l'armée de Rosas. Il ajouts que la gouvernement actuel posséduit toutes ses sympathies : que tous ceux qui le connaissaient pouvaient certifier qu'il etait un homme laborioux et que ara væux les plus ardente étaient nous l'union des Orientaux et des Argentins, bien permudé d'ailleurs que le rétablissment de la paix ne pouvuit avoir lieu qu'après le tri imphe de le cause pour lequelle se battaient les défenseurs du la ville. « Je suis, dit-" il, l'ami des étrangers et particuliorement des Français " auxquels je dois tout ce que ja possedé. C'est avec eux qu'ont eu jusqu'à ce jour et qui ont lieu encore aujourd'hui toutes mes affaires; comment pouvais-jo donc. sans la plus noire ingratitude, appeler sur eux la vengeauce d'un ennemi et le système de sang que j'abor. rhe. J'ai tous les jours à ma table des Français qui ont nicpousé la cause du gouvernement, j'en appelle donc à " euz pour qu'ils déclarent, si jamais j'ai démontré d'au-* tres sentiments que ceux que j'ai manifesté aujourdibui. " M. Thiebaut colonel de la Légion des Volontaires " Prangeis et M. Eschor qui souvent ont sie admis & ma " tab'e peuvent certifier de ce que j'avance. "

Le defenseur meitre Andres Semellera demanda que ces individus fument appolés à une déclaration, mais le ministère public a'y oppras, a'appuyant sur le peu de tems qu'un devait mettre à juger cette affaire, et que du reste la déc aration de ces messions ne pouvait conduire à aucun. résultat pour le fait de savoir si les lettres qui motivaient le jugement étaient oui ou non du sieur Baena. Après quelques observations opposantes de la part du défenseur, le tribinal décida à l'unanimité que MM. Escher et Thié. beut ar seraient point entendus.

Alors l'accusé déclara que s'il eut été, enupable il ne se serait pas laissé grendre, car son assoicé. M. Courras l'a. vait prérent de la prise d'une chaloupe portant des com-

ciel espagnol que nous étions tentés d'emmener de force i bord le cuisinier et l'aubergiste.

la ville. La grande rue abonde en marchandises de toit genre, on y peut trouver des costumes tout prêts comme ni l'un devait aller le soir au bai de Musard; nous en achetames plusieurs et revinmes vers les portes, déguisés es Turce, en Malteie, en Grece; c'était à dérouter la polite du port; mais non« avione nos permis en main.

Les caisses de tahac dont nous étions munis sont à for bas prix & Gibraltar, of les cigarres valent trois france la cent. Se seraient excellens si on avait la patience d'es attendre le confection; mais la précipitation avec laquelle ile mot mules devant vous et l'humidité du tabic leur nuisent beaucoup. A Paris on les fait payer le double et le triple, mais en revenche ils arrivent plus secs sous le manteau de la contrebande.

La cherté des moindres objets vendes aux étrangens Gibraltar est fabrileuse; le contret des juifs du pays a fut de l'anglais un vrai Shyiorh. Quand aux Jes-ica, nous en vimes peu. Nous remarquèmes cependant une en-guifique juive qui venduit des bebouches et que t'on appoint le besutt de Gibraltar. L'éclat nacré de son teint, l'abendus. ra de ses chaveux et la oblicateur de se persona d'estsent fait prendes pour une Anglaise. Plusiours officiers de la garnison enchant que son pere était riche l'avaient demandés es mariage; Suzanne, c'était son nora, visat plus baut : elle espérait épouser le cousui grec.

Il proprentait que heure avant que le canon des forts doupat le signal de la formeture des postes ; nous desvisdimes lestement ivers la porte de mer, jetant un dernit coup d'œil à ces rues de Cibraltar qui représentent un mer vivante. Le foule berio ce continuait son murmure les lumières commengaient & courir sur ce roc ou l'Angle. terre dépense huit millions par année. Sir Georges était triete en le quittant : moi, j'étais houreux de le fuir car Gibraltar n'a rien d'intéressant pour un étranger. J'avair marché teut le jour, comme un ingénieur qui va constater une position. Celle do six cent soizante neuf canons et d'une garnison de six milie soldate est imposante. Je penain aux tentatives françaises et à l'impétuosité mi reuse de d'Argon Si le général Elliot a désendu Gibraltar, d'Arom l'a attaqué, et il méritait mieux du sort.

On sait que la cour, satiguée de l'inutile bloque de Gibraiter, ce roc qui pendant longtemps avait été l'objet de combinaisons d'attaque et de projete hardis jusqu'à l'extravagance, venait de rencontrer enfin le projet de d'Argon. Ce projet, d'Argon le combina, le múrit et le modifia de ringt manières comme un autre Archimède, devant les batteries mémo do co rocher. Lo 13 septembro 1783, les dix prames construites par lui furent réduites en cendra par le seu de l'artillerie anglais, e Ces dix prames avaient été construites de legon à présenter aux feux de la place un fine recouvert d'un blindage à une épaissour de trois pieds; il devait se voir maintenu dans une bumidité continuelle par un ingéairent mécanisme. Le projet de d'Argia était, on le voit, d'éteindre ainsi les boulets rouges : la maladresse des ca fets empécha le jeu des pompes qui devaient entretenir cette humidité.

Le repas fini, nous nous promenames de nouveau dans

... Dens le cofé house où nous allames diner, il y avait deux gravures sur la muraille: Napoléon sur son rocher, salueng Hadeon Love!!! puis Napoléon & son lit de mort. Un Prancois qui se trouvait à labe avec noue voulut arracher cas ignobles gravures, maus le capitaine lui fit charges - and it compromettrait as contion, car je l'at dit, la police anglaise vous en impose une des l'entrée de Gibra tar, et c'est pour l'ordinaire colle d'un colon. L'habitant qui sert de caution liciteder est passible de deux cents devos s'il errive que colui d'est il répondeuite Gibrolter cans remet. atre sus permis à la porte de mer; il est eu outre personenellement esseconable de tout ce que cet individu peut faire dans la ville contre la porice anglaisa.

Lo diner se compossit d'un roustberf colossal, de pomanes de terre cuittes à l'esu. de égames assez bons et d'un Stomige de Stilton que nove armaimes de Jerès et d'excellent vin de Majaga. La taverne Atait propre, c'hote-Fier prévenant; ce sont it de ces choses si raies sous le

LE PATRIOTE FRANCAIS.

munications, et qu'il avait regu cet avis demi heu e avant son empris maement; il ajouta qu'il avait répondu " peu m'importe car je no mo méle pas de ces affaires; " l'accusé demands quo M. Courras tut appelé, pour qu'on l'interrogent a cet égaid et qu'en apprit de lui ai depuis qu'ils étain it associés, celui-ci lui avait entendu manifestar des sentiments anarchiques et en opposition au gouvernement actuel.

Le tribunal fit appeler M. Courras qui aprés avoit prété serment de dire la vérité, déclara qu'en effet, il avait avisé l'accuse et que celui-ci ne lui avait rieu ré au du ; que quant à ces o inions politiques il avait plusieurs fois assiste à des discussions entre l'accusé et autres personnes, mais que les discussions n'avaient sien eu d'extenordmaire.

Le ministère pub le procéde immédiatement à le lecture des pièces qui avaient motivé la mise en jugement et dont la teneur paraitre dons notre prochain numero.

PARTIE OFFICIELLE.

LE CHEF POLITIQUE ET DE POLICE DU DEPARTEMENT:

Le drapero oriental s'est implanté fermement dans le chemin il la victoire parceque nous devons combattre : victoire écistante, complette parc de toute ombre, victoire nationale dans le sein de laquelle se resferme l'avenir glorieux de l'indépendence et la prospériré de la république, et des principes de civilisation et d'humanité que nous défendons avec el e.

L'ennemi a été troin & , et pour nous qu'été une injure. la disette préc-ire de vinedes, quand les autres articles nlimentaires com mont aurabondants, et quend cous avoirs la force et la vojonté do les piendre, a il nous est indispennable de le faire dans ces plaints de notre patrie, qui avant peu donderont sépulture à l'invision. Cet ennemi a penso que cet acte d'hostilité, sernit capable de faire diminuer l'ardent des définieurs, du cette ville liétoique. Dans le vertige de sa position înexplicable, de cette situation d'un. conquerant place sur la défensive , l'ennemi nous e méconnu ; fes ous en sorte qu'il nous recommuisse de nouveau; qu'il voit que c'est la même vil a , que ce sont les mêmes hommes du mois de fevrier décides à souver la patrie à toute outrance, cours qui coule et que cette volonte bote puissante leur a été donnée par les séductions que ces imbéciles ou traites leur oat offert ou domé.

L'emem va su dési lessonner; pertetre l'est-il déjà, mais il faut que la prévision du gravememe it soit de niveau avec le constance et l'enflousies no, dont les défenseurs de notre belle couse d'humanité ont fait preuve. Dans ce but le gouvernement de la République à ordonné au chef politique d'affermir et d'étendre les moyens de police qu'il dirige, parce que le gouvernement a résolut de mettre à découvert avec des moyens coercitans qu'il jugera couverables, les mesaces pertides de it l'ensemi se sert, ou peut se sorvir.

Le gouvernement ne craint pas ces menaces, il en connait quelques unes, dans lesquelles figurent certaines personnes qui s'enveloppent dans une hypocrite et menteuse neutralité, blais sum renoncer à laire en tems et lieux coqui sers de sou devoir, il veut éviter par des mesures efficaces et des ex-mp'es séveres à co que ces cas so reprérentent; parcequ'il désire que ceux qui ne sunt pas surleur garde poissent éviter le précipice ou ils vont tember et ne se compromettent pas dans les affaires qu'exige and séparation de sang.

Par ces motifs d'humanité, le chef politique a réuni les dispositions suivantes déjá en vigueur, et fait savoir par décision supérieure :

Att. L. D'après les lois générales et dispositions en vi-

1 Celui qui met au service de l'ennemi sa personne ou ses biens, qui excite en se feveur quelque personne que co soit, et lui prête l'aide de ses courei s nu de sen appui.

2. Celui qui donne a l'en semi avis su cara il que esque que, soit verbal, s'it écrit, un détriment de la République, et celui qui pour cela l'excite et l'aide de son appui ou de ses conseils.

3. Colsi qui conseil e & toute personne obéissante à la République et su géravernement national du se soulever contre lui, ou ne lui oleisse plus comme précédemment

et ceux qui provoquent cette désobuissance par leurs conseils, leur appur et leur metigation ;

4. Celui qui abandonne l'armée nationale et passe à l'ennemi, ou qui, sans toutefois le faire, fait sentr aux autres les avantages de la désertion et indique les moyens de l'exécuter, et ceux qui piêtent au transfuge, ou à son instigateur et conseiller, conseils et secours;

5. Ceux qui approvisionnent l'encemi ou lui procurent des armes, des effets d'hubit em et, des vivres ou de l'argent, et ceux qui donnent pour cela leurs conseils et leur annui.

6. Celui qui délivie, protègn et excite à la fuite les compobles de haute trobison et ceux qui l'aident et le lui conseil'ent.

. 7. Le citoyen qui essite de dissuader l'étranger de terminer des marchés avantageux 4 la patric, et ceux qui pour cels excitent de leurs couseils et de teur appoi.

8. Celui qui entretient une correspondance avec l'ennemi ou lui transmet des nouvolles pour l'encutrager, et ceux qui pour ce fait prôteut leur appui et leurs conseils.

9. Tout individu qui esseyera d'inspirer au soldat haine au servion, qui exugèrera la fatigue, qui voudra lui inspirer du mépris pour ses chefs, qui voudra lui persualer qua son drapeau est illégitime ou qu'il est dons le chemin de la perdition et de l'infortune; ainsi que tous ceux qui conpérerent à ses séductions infamer, soit par aide ou conseil.

10. Celui qui fera courir le bruit, dans la vitle, sont par écrit, soit de vive voix, des nouvellles favorables à l'en nemi dans le but de produire du découragement et de la confusion; sinsi que tous ceux qui se préteront à ces mannouvres soit par side ou conseils.

11. Ce oi qui provoquera le déstrement des troupes au service, par des promesses, sé luction ou mensinges; ainsi que celui qui excitera des rivalités dans nos ranges voudra nous rendre suspects les une aux autres; ninsi que tous ceux qui pour cela faire y coopéreront soit par uide ou couscil.

12. Tous ceux qui provoqueront par quelques uns des moyens signalés ci-dessus. a la desertion du soldat, quoi-que ce même soldat ne se rende pas au camp ennemi, ainsi que tous ceux qui exciteront. a la faire soit par aide ou conseil.

13. Colui qui attaquera do vivo voix nu par écrit la legitimité des pouvoirs nationaux et tous ceux qui lui attribueront des defauts qui pourraient lui faire perdre de sa
dignité et de sa force morale; celui qui voudra enerver
les dispositions, en excitant la resistance ou le mépris
et tous coux qui pour cela faire préterent aide ou conseil.

14. Celui qui reconnutra à l'ennemi le droit d'occuper le territoire de la Répub ique, et d'y exercer actes de seignemes et de domination; celui qui exagerera son pouvoir, et defendra ses crimes et usurpation, ainsi que tous ceux qui aideront et conscilleront cette propagande de trahison contre le bieu être de la Patrie.

15. Celui qui proposera ou negociera la paix, avenement ou transaction avec l'ennemi qui auj-ard'hui attique la République, dont la mauvaise foi est proverbiale; toutesfois que cette paix ou transaction ne doit pas être précedée par l'évacuation du territoire de la République de co même étranger, ou par sa soumission au gouvernement national, ainsi que tous coux qui dunneront dans ce sens conseil ou aide.

16. Celui qui cachera chez lui un compable du crime de trahiena, qui lui donnera aide ou secoura et qui ne do mera pas comnaissance à l'autorité de ce qu'il sait à co su jet; sinsi que tous ceux qui preteront aide ou sentance.

17. Colui qui aura connaissance de qualque trahison de fait ou en paroles écrites ou parlées, qui la cachera ou n'en fera pas part à l'autorité; ainsi que tous ceux qui préterent aide ou conseils.

19. Celui qui aura ou qui consultra quelque dépot d'articles de guerre en contraventions sus dispositions en vigueur, et qui ne le dé o scera pas immédiatement à l'au torité; ainsi que tous ceux qui donneront aide nu couscils

19. Colui qui résistera à l'autorité pobleque, avec ou sans armes et coux qui pror cola faire préserent aide et conseile.

Art 2. Le p-ine du délit de trahison, d'après les lois, est la peine de mort.

Art. 3. Celui qui aura conspiré ou voulu conspirer e qui remplica son devoir en faisant connaître 4 l'autorité la trahison et ses complices, non seulement sera pardonné in us encore recerra une récompense. Mais ne se sauve, ra pas de la peine qu'aura mérité le délit, s'il vient à être connu avant au denonciation, quoiqu'il se présente pour la faire et qu'il puisse alléguer qu'il n'a fait qu'entrer en traité avec les traites pour conanaître et découvrir leurs p ans.

Art. 4. Le chef politique a regu du gouvernement l'autorisation assez etendue pour établir les employés qu'il jugera nécessaire pour découvrir les manèges des-traites et que leurs personnes n'échappeut pas à la vigi-lance de l'autorité.

Art: 6. Publié par édit, traduiffen Français, Anglais, et Italien, porté à la la connaissance des habitans par les lieutenants alcades el inséré dans les journaux pondans 10 jours.

Montevideo, 7 octobre 1943.

Andres LAMAS.

Par décret daté du 14 octobre 1833 le gouvernement vient de nommer commendant en chef du corpe de la douzne le colonel D. José Maria Magaziños, qui conservera son rang et grade dans l'armée.

NOUVELLES DU SOIR.

Nos prévisions n'ent pas été trompées: Louis Baena déiclaré coupable par le tribunal militaire a été fusillé aujourd'hui à 7 heures du matin.

On assure que le gouvernement vient de recevoir des nouvelles fort satisficiante de l'armée.

Plusieurs sinistres ont eu lieu par suite du mauvais temps de ces jours demiers. 16 navires se sont perdus à duenos Ayres au nombre desquels on cite la goélette de guerre Palmer qui s'est perdun corps et biens.

A Maidonado une policre sudo a en le mémesort, et 4 embarcations au Busco; muis l'on ne dit point que les personnes sient péri.

ALGERIE.

Le président du conseil, ministre secrétaire d'état de la guerre, a reçu de M. le lieutenant-général Bageaud, gouverneur de l'Algéria, les dépôches et aprés :

" Alger, le 18 juillet 1843.

" Monsieur le maréchal.

"J'ai l'honneur de vous communiquer copie d'une lettre cerite par M. le général Bedeau à M. le général Thierry, et une autre lettre de M. le colonel Tempoure, qui m'est adressée. Ces deux documens pourmnt vous laire présumer, comms à moi, les projets de l'émirs "Agréez, mossieur le marechal, etc.

"Le gouverneur général, sugnaus.

A. M. le général Thierry, commandant la division d'Oran.

Bivouse de l'Oued Honnek, prés de Keisbul,
le 14 juillet 1843.

Hier matin, jo suis arrivé au point du jour & Kersoul, apres avoir feit une marche de nuit esses penible pour venir de Berhour, au je m'étais seulement reposé trais heures. Les renseignemens de la veille portaient à croire qu'Ablel-Kader ayant encamuniqué avec Sidi-Seid, et Bou-Hamedr au déla de afied, était venu réjoindre le 🕿 au matin les 400 réguliers qu'il avait laissés dans le pays dos Beni: Meni Harim. Cette pouvelle me décide à marcher sur le Kermul, où je pensais bien que l'émir no resterait pas inact f. Le goum qui me devançait ne trouve. rien à Onzaerd, où on prétendait que se tenait le bivonse des réguliers; mais nous spergumes une poussière saux anection on and, da me botte a civile ane la cavalerie arabe se retirait de ce côte; elle stait trop é orguée et nos cheraux tros fatigues pour que nous pussions songer à les poursoivre.

Je me décidai à mettre le camp sur l'Osed-Hounek pour revoser ma colonne. A midi, quelques fourregeurs indigènes furent attaqués prés du Kersost par des cavaliers iso és que nous crumes être des Beni-Ment-Harim, défendant leurs orges. Mais on m'annonga bientôt la présence des reguliers; le feu était engagé entr'eux et les Beni-Hamer dans la montague à plus d'une fieue du camp. Je courus avec nes chassisurs pour appayer notre gours, mais l'ennemi se rep'is aussiôt sans qu'il nous ait été prasible de la jumére. Q'elques hommes et chevaux blassés de part et d'autre sont le rèsultat de ce petit engagement.

Un scieif des Beni-Hamer a déserté pendant le combat. Il nous à assuré que l'aga Ben Farnia à été blessé un moment avant sa désertion. Ce même acieif nous à assuré qu'il y avait 450 réguliers réguliers résules résules, mais que 300 au plus étaient en état de combattre, les autres ayant des chevaux muigres et blessés; l'émir n'aurait pas rejeint aus cavaliers depuis sus premier départ pour la male il y a buit joura. Il n'aurait avec la Smala que 80 réguliers à cheval, et environ 100 à pied. L'émir aurait àté solifiélé

par Miloud-Ben Atrach ile retourner dans le Cheurg et d'essay r de s'y soutenir ; d'aut en chéfs lui aurai nt d. mandé de se retirer du côté de Maroc.

Receves, etc.

Le genéral mediant.

A.M. le gouverneur-genéral de l'Algérie.

Tiemeen, le 12 juillet 1843.

Monsieur le gouverneur.

Un événement assez important s'est passé dans cette province decuis un derrière dépêche; Bouhamedi est parti pour rejondre Abd-el Keder.

Des rapports divers qui m'ont été faits, il semblerait résulter qu'il n'est accompagné que par 70 cavaliers des Angades, et 150 des Onted Ennart; c'est sons docta sou camp qui était aperçu à Togarille, le 14 de ce moi . Vat il partager la mouvaise fortune de l'émir, ou bien seulement su porte-t il a la rencontro de la smala pour la conduire chez les Beni-Snassen? Je penche pour certe derpière supposition.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le colonel du 15e léger, commandant par intérim,

TAMPOURE.

MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 18 octobre.

Ste-Catherine, en 14 jours, barque Hambourgeoise Diana, à M. Lurodice, avec 83,000 buches, 461 epis de mais, 700 chaînes ail.

Barque americaine Elizabet, de Maldonaavec bestiaux.

Brick goelette sarde, id. id.

iste des navires ontrés dans le mois d	le septemb
Bresiliens	. 6
Américains	B
Danois.	. 5
Américains	. 2
Espagnols	7
Angleis	. 18 .
a	14
Sarues	. 1
Brémois.	. 1
Chilien.	. 1
ChilienBelge	. 1
Frangais	. 3
Oldelbourgeois	. 1
Hollandais	. 1
Suedois.	1
Total	

VENUS.

De Rio Grande 4, de Janeyro 9, Santos 5, Parnagué 8, Momel 2, Barcelono 3, Ste Hélène 1, Bahia 3, Malaga 1, Boston 4, Baltimore 2, Taragone 1, Ste Catherino 5, Génes 4, Valparaise 3, Cadix 2, Buenos Ayres 7, Trapeni 1, Havre 1, Bordeaux 1, Hambourg 2, St. Malo 1, Liverpool 1, Nice 1.—Total 72.

AVIS.

Les sindics dans l'affaire du défant P. Tilliet et d'aprés leur délibération, ont adopté
et reconnu dans l'intérêt des intéresses desdites
affaires, qu'il était nécessaires de les aviscr
par la voix des journaux de cette ville, nfin
qu'ils n'en ignorent que pour premier avis ilaont invités a se présenter lundi prochain, 23
du courant, à midi précis, dans le domicile du
sindic. Adolphe Huguet, magasin de comestible a cuadre du Lion d'Or e, i's sont invités
a its pas oublier de se munir des pièces relatives, soit comptés ou notes règlés ou son ré
glès, les intéres-és sont invités a ne pus ouliber le jour et l'houre.

Les sindies.

AVIS DIVERS

AVIS.

M. Joseph Raymord, autorisé spécialement par S. B. M. le géneral danmes a former un batoitan d'infinterie de ligne, invite tous les êtrangers de toutes antions, qui apportionment à aucun corps defendant acrus llement cette place et qui veu ent sempler volontairement, do vouloir bien se presenter chez lus presente de l'Importel, où il leur sera donne connaisance des conditions avantageuses et prerogatives dont its jouisont.

RAYMOND.

Des renseignemens sont demandes sur le sort du nomme Pierre Edouard Monier excujencier du navire la Cabrielle. La autrement au journal le Patriote Franguis, où a M. Monie, ruo du Pin, n. 57, à Agen. Lut et Garonne

TRIBUNAL MILITAIRE.

Le tribunal militaire pouvant se tenir dorenavant dans un local plus epacieux, fait exvoir
que desormais les caures qui s'y discuterent
seront annoncées par la presse par anticipation
afin que les Ocioninux et les etrengers qui voudront s'assurer de l'ordre qui regne duns les
actes judichires pui-sent y assister.

Ligne des fortifications dans la maison une cuadre et demi de Pure, son principal-

Octobre 6 1843.

AVIS

Le sieur Jean Dechemeindy, ayant vendu son magastu, situé fue de Misionies, á M. Chenever, i rie les personnes qui ont des comptes dépondants dudit magasin, de se présenter jusqu'au d'x-hoit du courant.

AVIS AU COMMERCE.

M. Devnux, capitaine du brick français Indien, anciennement commande par le capitaine Frémon, a l'honneur de prévenir quo les
personnes qui ont des comptes à reclamer de
ce bayere sont invitées à les présenter, chez
MM. I-abelle et fil-, négocians, ju-qu'au 18 du
courant, feute de quoi; ils ne seront réglés qu'au
resour du navire en France.

Montevideo, 7 octobre 1843.

AVISO AL PUBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retira para el Rio Grande, de jando en esta plaza á su procurador con bastante poder; cuyo individuo ce el José Joabbuin quarte Souza, con ol cual se entenderá para quidar todas las cuentas pendientes.

Montevideo, 5 do Octubre de 1843. Jose Q. Finlago.

AVIS.

On desire trouver a louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles. Les personnes que en autaient, sont friées de sadresser au collège français de Marce Cinyot, une Washington n. 82, ancienne que San-Diego.

ATISO

Al público que se la vendido la fonda situada en la callo de Misiones, do la propiedad de los señores D. Tomas Dorigo y D. Pablo Peno, los señores que tengun cuentas contra dicha casa, ocurrirán dentro de sois dias.

Hontevideo, septiembre 30 de 1843.

AVIS AU COMMERCE.

Par suite du depart pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Aymes freres, arrivee au terme de sa societé, sera faite par M. Arsene Isabelle ex-chancelier du consulat general de France, qui a ete moni de tous pouvoirs à cet effet.

AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur families, sur le sont des nommés François Soulieut, marm, matif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur le mûle.

Et Étienne Borghetta, nauf de Marseille agé de 23 à 24 ans.

Los personnes qui pourraient en fournir sont prièes de passer au buresu du "Patriote " où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

AVIS IMPORTANT.

I. vees à vendre recument regus de Paris et qui se trouven de reste dans l'institution co M. l'abbe Paul, rue de 25 mai h = 342. Telemante français Espagnol, et Espagnol français reluire tres riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnot et espagnol français par Tabosila. Histoire de Napoleon svec portraire, plans de tagnil e etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Geodesie ou traite de la figure de la Terre, comprensat la Topographie. l'Arpentage, le nivellement, la Geomorphie terrestre et astronomique, la construction des cartos etc par Françoeur prefesseur de la faculte des sciences de Paris.

Ocurres complètes de Mirabese. Histoire de la révolution française par Thiers, Cartes geographiques séparées. Matemáticas. Gramá-

rica de Chanticau.

AVIS AU PUBLIC:

En réponse à l'avertissement de Madame Saturaina Navarro de Lira, in-ère dans le No. 1110 du Nacional, M. Joseph Reynaud et. poud:

1. Qu'il no refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale : mais qu'il est en contestation avec fa dite dame pour la quotité de ce loyer.

2. Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos à arrété le paiement de ce loyer.

3. 9. Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin : il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le I.er juillet 1843 : le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite proprietaire. La preuve en sera faite au besoin

AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre a danse, le bâton ou la contre-pointe, voydress bien se présenter à la salle située run du 25 de Agosto, n. 181.

Seudresser & M. Baptiste Carbonnel.

Le Gerant, Jh. REYNAUD,

Imprimeria Constitucional, Rue de las Camara No: 84